

L'informatique, cet outil initialement tant décrié !

Soulevant de vives polémiques lors de ses premières applications en sport ailé, l'informatique est, de nos jours, très vite devenue un auxiliaire indispensable, utilisé à profusion à tous les différents niveaux organisationnels de la colombophilie.

Retour sur un passé pas si lointain... jumelé à un regard sur le présent sans pour autant éviter de se projeter dans le futur.



Source : « Le Vieux Bleu » par François Walthéry & Raoul Cauvin

Plausible illustration de la « querelle des Anciens et des Modernes » qui secoua jadis le monde littéraire et artistique, le milieu colombophile est particulier et complexe à la fois. Il a souvent fui ou du moins s'est montré récalcitrant face à diverses innovations. Pour quelles raisons en réalité ? Par simple peur ? Par conditionnement à un passé sécurisant ? Par manque d'ouverture d'esprit ? Pour cause d'implantation majoritaire en milieu rural ? Sous prétexte d'une moyenne d'âge élevée non désireuse de se lancer dans une quelconque aventure ? ... Si les questions foisonnent, les réponses aussi par la même occasion, esquissent de plausibles causes ou du moins des tentatives de justification d'attitudes arrêtées (chantage d'abandon éventuel notamment).

Et pourtant, il faut bien l'admettre, dans le domaine de l'informatique colombophile, les détracteurs de la première heure sont souvent devenus, avec le recul du temps, des partisans de la constatation électronique après avoir argumenté à profusion contre elle. Le plaisir mis en exergue de prendre en main le pigeon à son retour fait notamment désormais place au plaisir non feint de le voir rentrer en toute détente et de ne plus le confronter à un quelconque stress de l'amateur. Le côté festif et reposant vécu en famille ou entre amis supporteurs a succédé aux gestes parfois nerveux de l'amateur retirant la bague en caoutchouc



Source : « Le Vieux Bleu » par François Walthéry & Raoul Cauvin

de la patte du volatile, ouvrant et refermant le godet devant la contenir pour enfin arrêter mécaniquement l'heure de rentrée au bercail du concurrent ailé. Mais au fait que devient la constatation mécanique ? Pour le savoir, la rédaction de « Coulon Futé » a réuni autour d'une même table les deux Hennuyers Pierre Titart et Frédéric Dericq. Le premier, membre du Comité Sportif National (CSN), a été nommé, lors de la dernière assemblée générale nationale, sur proposition initiale de l'EPR Hainaut-Brabant



wallon, membre ou technicien des deux Conseils Nationaux Consultatifs (pour appareil mécanique et pour système de constatation électronique sur proposition du CAGN et pour appareil mécanique sur proposition cette fois du CSN) présidés tous deux par le Flandrien oriental Mark De Backer. Le second, régleur, compte près de quatre lustres de pratique. Tous deux ont comme point commun d'avoir découvert la manipulation d'appareils au début de leur adolescence.

(« **Coulon Futé** » : En réalité, depuis les décès de **Freddy Willocq**, de Saint-Léger (Estaimpuis) en 2012 et d'**Alphonse Leclercq**, d'Ellignies-Sainte-Anne (Beloeil) en 2013, la région francophone n'avait plus de représentant dans le Conseil National Consultatif pour appareil mécanique, le Conseil Consultatif pour appareil électronique étant exclusivement de composition flamande. Confronté à leur non-remplacement, l'EPR Hainaut-Brabant wallon a appuyé la candidature de Pierre Titart après acceptation de ce dernier de postuler. Ironie du sort ? Les noms des deux derniers mandataires hennuyers décédés et leurs coordonnées téléphoniques sont toujours, à l'arrivée du printemps 2015, repris sur le site de la fédération (voir documents page 6) comme « personnes-ressources » pour les amateurs francophones. 'Professionnalisme fédéral' a-t-on entendu à certaines occasions... ?)

Sous une aile bienveillante et protectrice



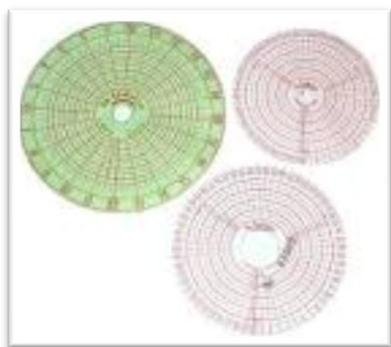
« Agé de douze ans, souligne **Frédéric Dericq**, j'accompagnais mon père au local pour « porter » les pigeons. Toutefois, toute mon attention se focalisait sur les appareils de constatation et leur mécanisme en particulier. Le régleur remarqua mon intérêt. Tout s'enchaîna ensuite rapidement pour l'adolescent curieux que j'étais car, un an plus tard, je passais l'examen pour devenir à mon tour régleur. » « De mon côté, surenchérit **Pierre Titart**, j'ai également été initié assez tôt. A douze ans également, je découvris les différents rôles à tenir pendant une mise en loges. Par la suite, toujours sur le tas et sous la férule d'un régleur chevronné, je fis connaissance avec le réglage. Je manipulais beaucoup d'appareils « Toulet », me familiarisais à interpréter correctement la délicate position du curseur d'un « Junior » mécanique. Toutefois, j'ai attendu mes dix-huit ans avant de passer, à Hornu, les examens pratique et théorique. ».



Une passion naturelle

Quelles sont les différentes sortes d'appareils utilisés de nos jours ? De nettes tendances se dessinent-elles ? Telles étaient les principales questions qui titillaient les esprits rédactionnels soucieux de comparer les volets mécanique et électronique de l'appareillage utilisé.

Sans aucune once d'hésitation, les deux interlocuteurs de « Coulon Futé » ont émis des conclusions similaires. L'apparition d'appareils dotés de batteries et de piles fut, à leurs yeux, nettement préjudiciable à l'« ancêtre » mécanique de la première heure comme



l'attestent les difficultés actuelles rencontrées par les régleurs pour obtenir les cadrans nécessaires et indispensables pour le réglage de ce dernier. Cette régression de l'appareil mécanique demandant de surcroît un temps de « mise au point » plus long fut renforcée par l'obligation imposée, lors de confrontations nationales, d'utiliser des appareils avec batteries et piles offrant en outre une manipulation plus aisée.



« *En vitesse et petit demi-fond*, admettent Pierre Titart et Frédéric

Dericq, *80 % des amateurs ont recours à des « constateurs » électroniques leur appartenant. Néanmoins les sociétés procèdent encore à des locations, principalement au cœur de la saison nationale de par la multiplicité d'appareils requis suite à la profusion des concours et à la réglementation arrêtée (deux appareils sont nécessaires par concours, un pour enregistrer les heures des retours, un pour les contrôler).*

En ce qui concerne les batteries de ces appareils électroniques, poursuivent-ils, elles ont une durée de dix ans néanmoins tributaire du nombre de manipulations, la prudence est donc de mise à leur égard. Mais tout appareil électronique présente notamment comme avantage le fait d'indiquer la date d'une constatation ce qui permet à l'organisateur, confronté à un concours recourant à la neutralisation, de disposer de souplesse pour organiser le dépouillement.



Un dépouillement provisoire, ajoutent-ils encore, à la demande d'un amateur enregistrant par exemple un « pigeon tôt » au national, peut toujours être réalisé, cette démarche équivaut en quelque sorte à la piqure de sécurité effectuée auparavant en cas de constatation mécanique. »

Une formation continue personnelle

Confrontés à l'importante évolution technologique de ces derniers lustres, les deux interlocuteurs reconnaissent que leur mémoire ne peut nullement faire acte d'une volonté fédérale délibérée d'assurer à un moment précis une formation continue comme cela se passe dans de nombreux autres domaines techniques ou non d'ailleurs. C'est dire que, pour se tenir au courant des « nouveautés » mises sur le marché, ils devaient et doivent encore aujourd'hui

 <p>KONINKLIJKE BELGISCHE DUIVENLIEFHEBBERSBOND VZW ROYALE FEDERATION COLOMBOPHILE BELGE ASBL</p>	
<p>Aangenomen door KBDB - Agréé par RFCB onder n°. - sous n° Gelijkvormig gedeponéerd - Déposé conforme Type :</p>	
<p>N° :</p>	
<p>Gekeurd door K. B. D. B. aangestelden Examiné par préposés R. F. C. B. datum - date</p>	
<p>N°. keuringsfiche..... N° fiche agréation..... Naam - Nom Naam - Nom</p>	
<p>Handtekening Signature</p>	<p>Handtekening Signature</p>

compter sur d'éventuelles séances d'information assurées par le constructeur ou « éplucher », de leur propre initiative, les notices accompagnatrices afin de découvrir et de se familiariser « en privé » avec des appareils susceptibles d'être opérationnels sur le terrain ailé.

Les deux régisseurs reconnaissent encore un certain côté « garde-chasse » qui leur est confié par la même occasion. Pour lutter contre d'éventuels « braconniers », ils disposent d'une panoplie « d'outils » pour contribuer à la probité sportive (passeport de l'appareil, conformité des numéros d'identification, précautions sécuritaires diverses sur lesquelles ils ne tiennent pas à s'épancher...) mais aussi pour prévenir l'utilisateur en cas de constat d'un degré d'usure avancée de pièces mécaniques.

« *Si une anomalie est constatée*, soulignent-ils de concert, *nous avons toujours la possibilité de fournir un autre appareil, de faire à la limite appel à la « commission des constateurs » constituant dès lors un garde-fou à l'instar du contrôle antidopage et de la liste au colombier dans d'autres domaines.* »

Une première d'entrée de jeu !



Le francophone Pierre Titart n'a pas encore eu, à ce jour, la moindre réunion de travail avec ses pairs flamands. Récemment intronisé dans sa nouvelle fonction, le mandataire hennuyer du CSN (« **Coulon Futé** » : il lui a été demandé de quitter la réunion du CSN lorsque la nomination le concernant fut débattue.), se montre réservé dans son analyse des Commissions auxquelles il adhère désormais sans pour autant être répertorié à l'heure actuelle sur le site fédéral. « *J'ai oui dire*, avance-t-il, *que le travail de ces Commissions nationales consiste notamment à regarder la concordance entre les règlements et les cahiers de charges existants.* »

Une première mission vient de lui être attribuée : tenir une séance de formation pour régisseurs dans chaque EPR francophone. De ce fait, suite à la demande existante, il s'est rendu le jour de l'arrivée du printemps à Libramont pour y rencontrer 19 Liégeois-Namurois-Luxembourgeois dont trois femmes, gagnera prochainement Nivelles pour cette fois prendre langue avec 10 Hennuyers-Brabançons wallons. Chaque fois, il a dispensé ou dispensera une formation s'appuyant sur un cours, datant de 1996 (« **Coulon Futé** » : aucune erreur de frappe à ce sujet.) et proposant deux volets distincts, le premier traitant les appareils, le second les articles 56 à 79 du règlement sportif national.

Pierre Titart, non stressé lors de la rencontre, a préparé sa première expérience pédagogique en bouquinant les précédentes procédures suivies en Wallonie. Il a « planché » sur un toilettage du cours après avoir pris soin de s'informer sur les marques d'appareils utilisés dans

les différentes régions concernées. Les candidats, devant se présenter avec du matériel personnel (T1, T2, T3), ont été et seront principalement confrontés à diverses situations pour leur inculquer, outre des notions élémentaires théoriques, un maximum de pratique en un temps restreint. « *L'important, souligne le formateur, consiste à vérifier leur faculté d'assimilation. Cette dernière sera d'autant plus aisée si au préalable un apprentissage « privé non officiel » a été réalisé car le temps est bigrement compté : après les heures de formation, un examen théorique et pratique, est imposé suivi de la proclamation immédiate des résultats, le tout... lors d'une seule et même journée.* »



(« **Coulon Futé** » : la formation programmée sur une seule journée garantit-elle pour autant un apprentissage solide ? Un mentorat effectué par la suite par des régleurs chevronnés chapeautant les candidats reçus ne s'avérerait-il pas des plus judicieux ?).

Les deux interlocuteurs ont encore soulevé une remarque pertinente lorsqu'il fut notamment question du master utilisé dans le cadre de la constatation électronique. « *Si l'octroi d'un diplôme, argumentent-ils, prouvant que le régleur d'une société possède toutes les capacités indispensables pour organiser le réglage des appareils (T1, T2, T3, Benzinger, ...) est une nécessité, ce n'est pas le cas pour la constatation électronique. En effet, la manipulation du master servant à activer le matériel électronique utilisé lors d'un concours ne fait actuellement pas l'objet d'un cours, d'un quelconque examen, en d'autres termes d'une reconnaissance officielle.* ». Un paradoxe de plus touchant cependant, selon les propos antérieurs émis, une très grande majorité de participants !

Un plausible cas de figure ?

Pour faciliter le travail du personnel en compensant un manque de bénévolat et de disponibilité récurrent, l'informatique s'avère un précieux auxiliaire. Prochainement, à titre d'exemple, le recours dans certaines régions au « Omar-system » enregistrant les annonces des concours nationaux apportera une certaine sérénité. A l'avenir ne pourrait-on pas envisager un système informatique, vraisemblablement complexe, qui annihilerait tout recours à des appareils de constatation ? L'enregistrement du passage du pigeon sur la trappe électronique à l'usage imposé, au retour d'une compétition, pourrait être repris dans une centralisation informatique qui *in fine* concocterait le résultat final sans demander à l'amateur d'effectuer le moindre déplacement. De quoi peut-être davantage rencontrer les aspirations... de la gent féminine ! « *Des firmes envisagent-elles cette hypothèse, personne ne le sait à l'heure actuelle ?* » telle fut la dernière intervention des deux interlocuteurs.



Royale Fédération
Colombophile Belge

K
D

Actualité	Signaler ▾	Rechercher	Général ▾	Concours ▾	Votre EP/EPR ▾
Club login					

Conseil national consultatif pour appareil mécanique

Président: Mark De Backer

Membres:

- BAELE Maurice, 8310 BRUGGE 050/37.30.79
- WILLOCQ Freddy, 7730 ESTAIMPUIS 056/48.73.95
- BOS Roger, 3520 ZONHOVEN 011/82.53.19
- LECLERCQ Alphonse, 7972 ELLIGNIES STE ANNE 069/68.96.22
- VAN EGDOM Luc, 2235 WESTMEERBEEK 0475/79.12.32

Source : site KDBD-RFCB , le 20/03/2015



Royale Fédération
Colombophile Belge

Koninklijke
Duivenlief

Actualité	Signaler ▾	Rechercher	Général ▾	Concours ▾	Votre EP/EPR ▾	National ▾	Intern
Club login							

Conseil National consultatif pour système de constatation électronique

Président: Mark De Backer

Membres:

- GHEERARDIJN Christof, 8210 LOPPEM 050/84.21.12
- DEKEYSER Rik, 8800 ROESLARE 051/22.78.89
- VAN EGDOM Luc, 2235 WESTMEERBEEK 0475/79.12.32

Source : site KDBD-RFCB , le 20/03/2015